

MATIÈRES ACCEPTÉES

Trois règles simples pour se rappeler les matières organiques acceptées

N° 1 – Est-ce que ça se mange ou est-ce une partie de quelque chose qui se mange ?

Crus, cuits ou avariés : Tous les résidus de préparation des repas et tous les restants de table en sac de papier ou en vrac seulement

- Fruits, légumes (pelures, noyaux et épis inclus)
- Viandes, volailles, poissons et fruits de mer (peau, os, carcasses, carapaces et coquilles inclus)
- Noix, œuf (coquilles incluses)
- Produits laitiers solides ou semi-solides
- Pains et pâtes alimentaires
- Produits de boulangerie, pâtisserie et confiserie
- Aliments périmés (sans emballage)
- Grains de café, feuilles de thé et tisanes (sachets et filtres à café inclus, mais sans broche ni corde)
- Légumineuses
- Nourriture pour animaux
- Aliments liquides en petite quantité pouvant être absorbés par les autres résidus du bac de collecte

N° 2 – Est-ce que c'est du papier ou du carton ?

Papier ou carton souillé par des aliments ou servant à emballer des aliments

- Boîtes de pizza, boîtes de livraison de repas et assiettes de carton non cirées, non glacées, non laminées et sans agrafe
- Moules en papier pour muffins ou gâteaux, papier parchemin
- Essuie-tout, serviettes de table, mouchoirs
- Journaux et circulaires non glacés et sans agrafe
- Sacs en papier, avec ou sans pellicule cellulosique compostable à l'intérieur (ex : SAC AU SOL[®])
- Applicateurs de tampons en carton

N° 3 – Est-ce que c'est un résidu de jardin ?

À noter que les résidus de jardin en sacs de plastique sont acceptés seulement s'ils sont collectés séparément des résidus alimentaires, à l'extérieur des bacs roulants.

- Feuilles mortes (incluant celles atteintes de la tache goudronneuse)
- Gazon et herbes coupées
- Fleurs, plantes (envahissantes exclues), résidus d'entretien des plates-bandes, de désherbage et de sarclage
- Cônes et aiguilles de conifères
- Paille, foin et chaume
- Terre d'emportage et terreau
- Petites branches (moins de 4 cm de diamètre et 30 cm de longueur), retailles de haies
- Petites racines
- Copeaux de bois non traités

Autres matières compostables aussi acceptées

- Cheveux, poils et plumes
- Bâtons de friandises glacées
- Bouchons de liège naturel (bouchons synthétiques de plastique exclus)
- Cendres froides (refroidies 72 heures minimum)
- Tous les types de litière pour animaux EN VRAC (agglomérante incluse)
- Cure-dents en bois
- Fumier de poule ou de cheval
- Excréments de chien dans un sac de papier ou enveloppés dans du papier
- Allumettes éteintes

MATIÈRES REFUSÉES

En plus des exclusions indiquées dans la liste des matières acceptées

Tous les sacs de plastique

- Sacs de plastique régulier (les résidus de jardin en sacs de plastique sont acceptés SEULEMENT s'ils sont collectés séparément des résidus alimentaires, à l'extérieur des bacs roulants)
- Sacs de plastique biodégradable
- Sacs de plastique oxobiodégradable
- Sacs de plastique compostable

Matières recyclables

- Papiers et boîtes cirés
- Papiers et boîtes glacés (ex. : photos, revues, certains circulaires)
- Papiers et cartons laminés (ex. : tasses de papier pour breuvages, verres à boisson gazeuse, cartons de crème glacée, boîtes de repas congelés)
- Contenants multicouches (ex. : pintes de lait, boîtes de jus, Tetra Pak, Tetra Brik)
- Bouteilles, contenants, emballages, sacs ou objets en plastique (styromousse inclus)
- Bouteilles, contenants ou objets en verre
- Canettes, contenants, emballages ou objets en métal

Résidus de construction, rénovation, démolition

- Céramique
- Résidus de construction, rénovation et démolition
- Bois traité, contreplaqué, et gypse
- Gravier de rue, roches, pierres
- Béton
- Asphalte

Résidus domestiques dangereux

- Matières traitées aux pesticides et aux produits chimiques
- Huiles usées, peintures, essence, etc.
- Batteries et piles
- Médicaments et déchets biomédicaux
- Matériel informatique et électronique

Résidus de jardin particuliers

- Plantes envahissantes (ex. : myriophylle à épis, berce du Caucase, herbe à puce, herbe à poux etc.)
- Bûches et souches d'arbres

Autres résidus divers aussi refusés

- Animaux morts et parties d'animaux
- Couches et produits sanitaires (ex. : soie dentaire, coton tige, serviettes hygiéniques)
- Textiles synthétiques (ex. : polyester, nylon, lycra), torchons, nappes, etc.
- Mégots de cigarettes
- Crayons de tout type
- Sacs d'aspirateurs et leur contenu
- Charpie de sècheuses et feuilles d'assouplissant
- Cendre de brique de Barbecue
- Chandelle
- Gomme à mâcher
- Sac de maïs à éclater au micro-ondes
- Articles à usage unique en plastique compostable

MIRONOR  R